



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
Inspection Pédagogique Régionale  
16 septembre 2020**

## **Accompagnement des équipes EPS pour l'actualisation du projet pédagogique.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du lycée et de la transformation de la voie professionnelle, les équipes pédagogiques EPS sont invitées à réactualiser leur projet pédagogique pour mieux répondre aux besoins des élèves, identifiés au regard des enjeux éducatifs et des attendus des programmes, en lien avec leur contexte local d'enseignement.

Pour accompagner les équipes pédagogiques à s'engager dans cette démarche collaborative qui s'inscrit sur un temps long, l'inspection pédagogique régionale propose un dispositif de formation structuré en plusieurs étapes :

- Trois journées thématiques se sont tenues en département, visant à favoriser les interactions entre les équipes d'un même territoire pour mutualiser et enrichir la réflexion sur la structuration du parcours de formation de l'élève et sur les modalités d'évaluation.
- En cette rentrée, cet accompagnement se prolonge au sein de chaque bassin et s'organise sous la forme de deux journées filées sur l'année scolaire. Il vise à renforcer la dynamique collaborative et les liens de proximité engagés pour permettre aux équipes pédagogiques d'aboutir conjointement leur démarche de projet.

La participation à cette formation relève d'une inscription en « public désigné », constitué des équipes pédagogiques EPS volontaires du bassin.

La réforme des lycées ayant contribué à renforcer la mise en cohérence des programmes de la discipline sur l'ensemble du cursus scolaire, nous souhaitons ouvrir ce temps d'accompagnement aux équipes de collège qui souhaiteraient bénéficier de cette dynamique territoriale pour relancer leur propre réflexion sur le projet pédagogique ou renforcer les liens inter-degrés.

Le recensement des équipes pédagogiques volontaires est réalisé par les animateurs du bassin pour la formation continue EPS. Leur inscription est validée avec l'accord du chef d'établissement.

**L'équipe des IA-IPR d'EPS**